BELMONT
SUR LAUSANNE

Municipalité

Belmont, le 5 octobre 2026

Préavis n° 16/2026
Au Conseil communal

Budget 2027

TABLE DES MATIÈRES

1. Propos introductifs de la Municipalité 4
2. Préambule 6
 2.1 Éléments particuliers 7
 2.1.1 Construction du compte selon le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). 7
3. Charges par nature 8
 3.1 Centre par nature 30 – Charges de personnel 8
 3.2 Centre par nature 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 9
 3.3 Centre par nature 33 – Amortissements 10
 3.4 Centre par nature 34 – Charges financières 10
 3.5 Centre par nature 35 – Attributions aux fonds et financements spéciaux 11
 3.6 Centre par nature 36 – Charges de transfert 11
 3.7 Centre par nature 38 – Charges extraordinaires 13
 3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes 13
4. Évolution des charges par nature 14
5. Répartition des charges par nature 14
6. Produits par nature 15
 6.1 Centre par nature 40 – Revenus fiscaux 15
 6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions 17
 6.3 Centre par nature 42 – Taxes et redevances 17
 6.4 Centre par nature 43 – Revenus divers 17
 6.5 Centre par nature 44 – Revenus financiers 18
 6.6 Centre par nature 45 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 18
 6.7 Centre par nature 46 – Revenus de transfert 18
 6.8 Centre par nature 48 – Revenus extraordinaires 19
 6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes 19
7. Évolution des produits par nature 20
8. Répartition des produits par nature 20
9. Investissements 21
 9.1 Investissements prévus au budget 21
 9.2 Investissements par voie de préavis 21
10. Autofinancement 22
11. Endettement 23

12. Charges et produits par service 24
12.1 Répartition des charges par service 25
12.2 Répartition des produits par service 25
13. Résultat 26
14. Propos conclusifs 27
15. Conclusions 28
16. Fiche technique péréquation 29

Au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2027.

1. Propos introductifs de la Municipalité

Une nouvelle législature commence. À la Municipalité, trois membres sur cinq sont nouveaux, et 47% du Conseil communal a été renouvelé. À peine entrés en fonction, il s'agit de saisir au vol le processus budgétaire qui bat déjà son plein et de s'atteler à la tâche délicate d'équilibrer charges et produits. Entre des augmentations qui nous échappent et l'anticipation de recettes peu prévisibles, nous devons, malgré tout, continuer à délivrer des prestations de qualité à notre population.

Les défis sont nombreux et, entre ce que nous voulons faire, ce qu'il faut faire, et ce que nous pouvons faire, il n'est pas toujours simple d'établir les priorités. Soucieuse de préserver la qualité de vie de ses habitants, dans le respect des ressources à disposition, la Municipalité prépare son programme pour la législature à venir, dans un contexte incertain, marqué par une situation géopolitique tendue, le développement fulgurant des outils d'intelligence artificielle et des risques naturels accrus.

Le budget 2027 présente un résultat déficitaire, quoiqu'en amélioration par rapport à 2026. Les charges sont maîtrisées, inférieures de 1.6% par rapport au budget 2026, tandis que les revenus sont également en baisse de 0.9%. Les comptes 2025 présentaient quant à eux un résultat positif de CHF 820'107.15.

Un budget reste un budget, c'est-à-dire qu'il doit anticiper l'ensemble des dépenses possibles, mais qu'il ne peut pas prévoir les recettes non récurrentes provenant, par exemple, des impôts conjoncturels, des rattrapages d'impôts des années antérieures, ou encore des effets non prévisibles de la péréquation.

L'année 2027 voit également un changement important dans la présentation de ses comptes et de son budget avec le passage au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2).

Ce dernier ne modifie en aucun cas la portée économique et financière des informations présentées. L'approche par domaines d'activités plutôt que par services implique cependant une répartition différente des charges et des produits par fonction, expliquée au point 2.1 ci-après. Certains comptes ont ainsi été déplacés, ou alors éclatés entre plusieurs nouvelles fonctions. Cela implique que la comparabilité entre le budget 2027, le budget 2026 et les comptes 2025 n'est plus assurée.

Le Service des finances a néanmoins réalisé l'exercice difficile de convertir le budget 2026 selon la classification MCH2, afin de garder un point de repère par rapport aux années antérieures. Nous tenons ici à le remercier pour l'important travail réalisé dans le cadre du passage au MCH2, et remercions également l'ensemble des services pour l'adaptabilité dont ils ont fait preuve.

2. Préambule

Le budget de fonctionnement 2027 de la commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître un excédent de charges présumé de CHF 1'162'647.61, en amélioration de CHF 221'581.99 par rapport au budget 2026 (CHF 1'384'229.60). Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation					
	Charges		**Produits**		Différence
Budget 2027	27'632'803.61		26'470'156.00		-1'162'647.61
Budget 2026	28'088'280.60		26'704'051.00		-1'384'229.60
Comptes 2025	31'976'242.78		32'796'349.93		820'107.15

Ce budget a été élaboré selon la méthode dite « base zéro », ce qui signifie qu'aucun report de crédits depuis l'exercice précédent n'a été autorisé. Comme les années précédentes, sa préparation a été entièrement informatisée et a suivi une approche ascendante (« bottom-up »). Une attention particulière a été portée à la justification des montants inscrits au budget, reflétant un investissement conséquent en temps et en efforts de la part des responsables opérationnels et de la Municipalité.

Ce document est accompagné d'un « Recueil des remarques au budget 2027 » qui propose une analyse détaillée des comptes et de leurs variations, tout en laissant les éléments de contexte général et l'analyse globale au présent préavis. Dans la continuité du précédent budget, le budget 2027 vous est à nouveau présenté dans une version consolidée à 3 positions, au lieu de 6. L'objectif est de faciliter l'analyse et la lecture pour le Conseil, particulièrement dans le contexte du passage au MCH2, les principaux écarts étant explicités de manière exhaustive dans le recueil. Les comptes 2027, quant à eux, vous seront présentés sur l'ensemble des comptes détaillés, afin que chaque poste puisse être analysé.

2.1 Éléments particuliers

2.1.1 Construction du compte selon le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Conformément au calendrier validé avec le canton, la commune effectuera la tenue de ses comptes conformément au modèle MCH2 dès l'exercice 2027, dernière année possible pour effectuer cette bascule. Le présent budget répond alors déjà à cette nouvelle norme comptable.

Le MCH2 est harmonisé tant au niveau des cantons que de la Confédération. Chaque compte se construit désormais par le croisement de deux axes :

- **La fonction,** qui identifie le domaine d'activité concerné parmi les dix domaines fonctionnels prévus par le MCH2
 - 0 Administration générale ;
 - 1 Ordre et sécurité publique ;
 - 2 Formation ;
 - 3 Culture, sports, loisirs et églises ;
 - 4 Santé ;
 - 5 Sécurité sociale ;
 - 6 Trafic ;
 - 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire ;
 - 8 Économie publique ;
 - 9 Finances et impôts.
- Puis **la nature comptable**, qui identifie le type de charge ou de revenu (personnel, biens et services, amortissements, etc.).

Un compte se présente ainsi sous la forme « fonction.nature », par exemple 0110.3000 pour les salaires des autorités rattachées à la fonction « Législatif ». Notons encore que, dans le langage courant, la fonction est régulièrement appelée « la fonctionnelle » pour la qualifier (exemple : *« La fonctionnelle 9 Finances et impôts abrite tous les revenus fiscaux »*).

Cette nouvelle construction remplace la présentation par « natures comptables à 6 positions » utilisée jusqu'au budget 2026. Elle s'accompagne d'une nouvelle nomenclature des natures comptables (détaillée aux chapitres 3 et 6 ci-après) ainsi que d'un remplacement des huit « dicastères » MCH1 par les dix domaines fonctionnels MCH2 pour la présentation des charges et produits par service (chapitre 12). Ce changement de référentiel comptable rompt la comparabilité directe avec les exercices 2024 à 2026, établis sous le MCH1. Le présent préavis compare donc uniquement le budget 2027 au budget 2026, ce dernier ayant été reconverti en nomenclature MCH2 à des fins de comparaison.

3. Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature					
N°	**Charges**	**Budget 2027**	**En %**	**Budget 2026**	**Diff. Bu 27/26**
30	Charges de personnel	4'970'738.80	18.0%	4'696'576.00	274'162.80
31	Charges de biens et services et ACE	7'451'691.00	27.0%	7'343'127.60	108'563.40
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'427'840.29	5.2%	1'576'845.00	-149'004.71
34	Charges financières	477'688.00	1.7%	656'122.00	-178'434.00
35	Attributions aux fonds et fin. spéciaux	780'414.52	2.8%	797'993.00	-17'578.48
36	Charges de transfert	12'306'036.00	44.5%	12'863'017.00	-556'981.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.0%	129'600.00	-129'600.00
39	Imputations internes	218'395.00	0.8%	25'000.00	193'395.00
		27'632'803.61	**100%**	**28'088'280.60**	**-455'476.99**

Voici ensuite le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées					
	Budget 2027		**Budget 2026**		**Différence**
Total des charges	27'632'803.61		28'088'280.60		-455'476.99
./. Amortissements (33)	-1'427'840.29		-1'576'845.00		
./. Attributions aux fonds (35)	-780'414.52		-797'993.00		
./. Imputations internes (39)	-218'395.00		-25'000.00		
Charges épurées	**25'206'153.80**		**25'688'442.60**		**-482'288.80**

Le budget 2027 présente une diminution de charges de CHF 455'476.99 par rapport au budget 2026, ou une diminution de CHF 482'288.80 de charges dites « épurées » (charges totales moins amortissements, attributions aux fonds et imputations internes).

Cette évolution résulte principalement du recul des charges de transfert (nature 36, en lien notamment avec la péréquation intercommunale, voir ci-après) et de la disparition des charges extraordinaires (nature 38), partiellement compensé par la hausse des charges de personnel (nature 30) et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31). Le détail de ces évolutions, nature par nature, est présenté ci-après. Une analyse des variations significatives est proposée dans le Recueil des remarques, cette fois-ci en les détaillant par fonction puis par nature.

3.1 Centre par nature 30 – Charges de personnel

Cette nature présente une augmentation de CHF 274'162.80 par rapport au budget 2026.

Cette évolution intègre notamment les annuités versées conformément au règlement du personnel, pour un montant de CHF 93'398.77, ainsi qu'une indexation des salaires de CHF 18'397.40 destinée à compenser le renchérissement.

Plusieurs adaptations de taux d'activité et de postes expliquent le solde de la variation. Le secteur du parascolaire a notamment été renforcé, avec la création d'un poste supplémentaire pour répondre aux normes d'encadrement (ratio adultes/enfants), ainsi que la révision du poste de responsable du parascolaire, dont le taux d'activité a été revu à la hausse pour les besoins du terrain. À cela s'ajoute également une augmentation du budget portant sur les forfaits d'heures dédiés aux « piquets neige ».

Le solde de la différence provient des cotisations sociales liées à ces évolutions de postes. À noter en particulier l'apparition, dans la nouvelle nomenclature MCH2, d'un compte dédié aux cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales (CHF 96'991.00), une charge qui existait déjà sous l'ancien plan comptable mais qui n'était pas isolée dans un compte spécifique.

Le tableau suivant présente la situation des ETP prévus et passés :

Equivalent plein temps (EPT)			
Service	**Dicastère**	**Budget 2027**	**Budget 2026**
Greffe	DAGSP	2.60	2.40
Office de la population		1.40	1.40
Ressources humaines		1.40	1.40
Finances	DFMI	3.60	3.50
Service des infrastructures	DTSI/DUD	7.70	7.70
Services extérieurs	DTSI	5.50	5.50
Domaines (ex. conciergerie)	DUD	4.92	4.92
Jeunesse et affaires sociales	DJAS	1.40	1.40
Réfectoire, devoirs surveillés et centre aéré		2.20	1.91
Total personnel fixe		**30.72**	**30.13**
Apprenti·e·s		1.00	1.00
Etudiant·e pré HES en emploi		0.50	0.50
Total personnel EPT		**32.22**	**31.63**
Personnes physiques		**44**	**43**

3.2 Centre par nature 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Cette nature présente une augmentation de CHF 108'563.40 par rapport au budget 2026 converti en MCH2. Cette variation nette, relativement modeste, résulte en réalité de mouvements plus importants qui se contrebalancent.

La principale hausse provient des prestations de services de tiers (compte 3130), en augmentation de CHF 284'298.40. Le service « Accueil de jour » y contribue pour CHF 108'500, notamment en raison de frais qui figuraient auparavant sous la nature 363 Subventions, à savoir la participation au réseau d'accueillant(e)s en milieu familial, CHF 52'000, et contribution au fonctionnement du réseau PPBL, CHF 47'400. Le secteur informatique et télécommunication y contribue, lui, pour CHF 53'060.00, en raison du

renforcement des outils numériques et de cybersécurité de la commune. Vient ensuite la gestion des déchets urbain (CHF 19'500), puis les prestations aux familles (CHF 15'000) et enfin l'intendance des refuges (CHF 15'000). Le solde des augmentations de la nature 3130 s'expliques par des montants moins importants, mais distribués sur plusieurs fonctionnelles.

Ensuite, le matériel informatique (compte 3113) diminue de CHF 64'251.00, en totalisant la fonctionnelle Informatique et Conseil communal. D'une part, la disparition de postes ponctuels propres à 2026 (projet de passage au MCH2, renouvellement du réseau) implique une réduction du budget du service informatique de CHF 95'051.00. D'autre part, le Conseil communal se dote d'un nouveau système de gestion des séances d'une valeur totale de CHF 30'800.00.

Les charges liées à l'alimentation et à l'élimination des biens-fonds du patrimoine administratif (compte 3120) diminuent de CHF 104'160.00, principalement sous l'effet d'une baisse des achats d'énergie (- CHF 43'150.00) et du timbre amont (- CHF 41'000.00).

Les loyers (compte 3160) diminuent de CHF 75'400.00, mais il s'agit en réalité d'un effet de reclassement comptable. En effet, la répartition entre les services de l'eau et de l'électricité des loyers des locaux abritant les Services industriels est imputée dès 2027 via les comptes d'imputations internes (voir nature 39 au point 3.8).

Le matériel d'exploitation et les fournitures (compte 3101) augmentent de CHF 83'760.00, sans poste dominant, il s'agit essentiellement de renouvellements d'équipement répartis sur plusieurs bâtiments et refuges communaux, ainsi que de CHF 19'200.00 de fournitures destinées au déneigement.

Enfin, l'entretien des forêts, alpages et vignes (compte 3145) augmente de CHF 51'600.00, dont CHF 50'000.00 de frais d'entretien et d'exploitation des forêts privées, poste intégralement subventionné par le Canton en contrepartie (voir nature 46).

Le solde de la différence résulte de nombreuses variations de moindre importance réparties sur l'ensemble des autres comptes de cette nature.

3.3 Centre par nature 33 – Amortissements

Cette nature présente une diminution de CHF 149'004.71 par rapport au budget 2026. Cette évolution est liée au rythme des investissements qui cadence le nombre de préavis bouclés durant l'exercice. La somme des amortissements prévue au budget 2027 tient compte de dates de clôture de préavis dont l'effet financier interviendra finalement plus tard que ce qui avait été anticipé au budget 2026, notamment le préavis Burenoz-Chaffeises, dont l'impact financier important sera comptabilisé ultérieurement.

3.4 Centre par nature 34 – Charges financières

Cette nature présente une diminution de CHF 178'434.00 par rapport au budget 2026.

Cette baisse provient pour l'essentiel de la disparition des « intérêts bonifiés » facturés en interne aux services de l'eau et de l'électricité sur les avances consenties par le budget général (- CHF 96'806.00 au total). Sous MCH2, ce mécanisme est remplacé par les imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques, dont l'introduction explique la nouvelle charge de CHF 118'395.00 inscrite à la nature 39 (voir point 3.8), il s'agit alors d'un changement de méthode comptable plutôt qu'une économie réelle.

Les intérêts passifs sur les emprunts diminuent par ailleurs de CHF 51'838.00, principalement en raison d'un taux obtenu plus favorable que prévu au moment du budget 2026 sur les emprunts BCV de respectivement CHF 3 millions chacun.

La nature 34 intègre également l'entretien courant des biens du patrimoine financier. Ainsi, le solde de la différence provient de charges d'entretien moins élevées de CHF 38'900.00, notamment à l'Auberge communale et à l'Espace Cancoires, partiellement compensée par une hausse des contrats de services annuels (CHF 9'860.00).

3.5 Centre par nature 35 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une diminution de CHF 17'578.48 par rapport au budget 2026. Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines autoporteurs, qui ne peuvent générer de bénéfices ou qui sont légalement tenus d'alimenter un fonds spécifique. Il s'agit notamment des domaines de l'eau, de l'épuration, de l'électricité et de la gestion des déchets, ainsi que le bâtiment Pasche. Ces charges dépendent directement des charges et des produits budgétés dans chacun de ces domaines, puisqu'elles ont pour but d'équilibrer le résultat.

La principale variation concerne le fonds de régulation des déchets, dont l'attribution baisse de CHF 57'166.43, reflétant l'évolution du résultat budgété du service, fortement impacté par la nouvelle ventilation des salaires directe appliquée avec MCH2 (valeur CHF 66'318.43). Par le passé, seul CHF 10'000.00 d'imputation interne de salaire était portée dans le service touchant à la gestion des déchets.

À l'inverse, l'attribution aux autres financements spéciaux augmente de CHF 60'084.90. Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

3.6 Centre par nature 36 – Charges de transfert

Cette nature présente une diminution de CHF 556'981.00 par rapport au budget 2026. Elle regroupe l'essentiel des charges de péréquation intercommunale et cantonale (NPIV), ainsi que les participations de la commune à des tâches cantonales, intercommunales ou à des institutions tierces.

Premièrement, au niveau de la péréquation, la variation d'une année à l'autre s'explique par la somme de plusieurs événements, il apparaît alors plus simple de présenter la situation par un tableau de synthèse :

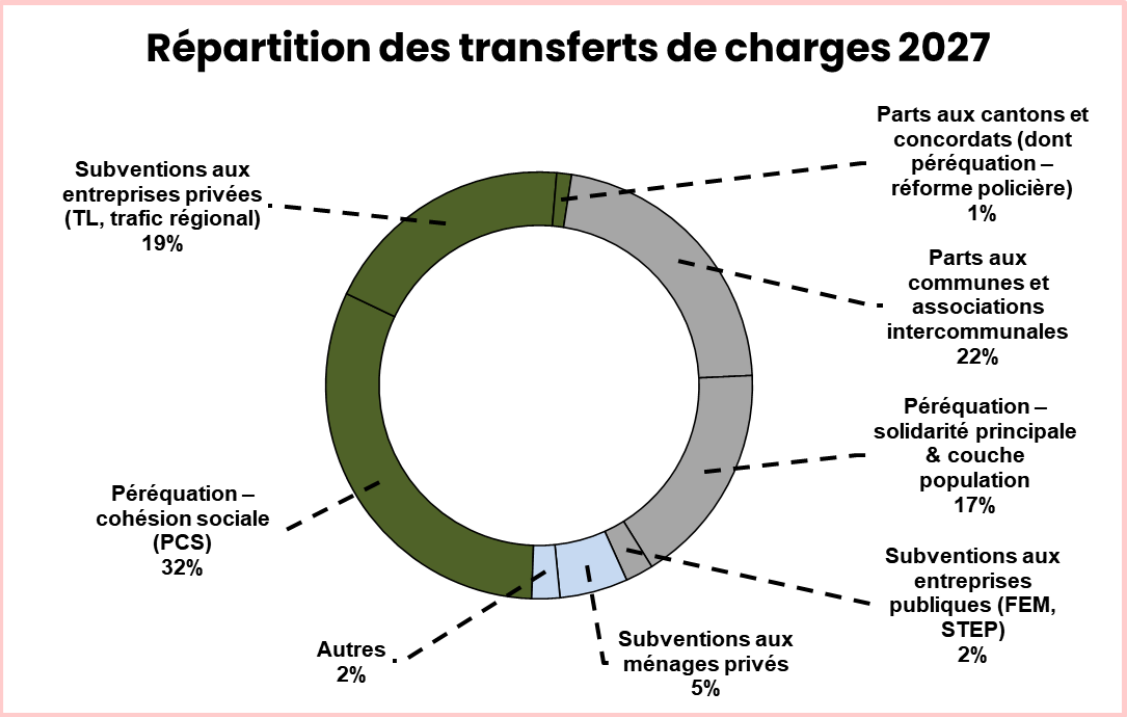
Charge péréquative			
	Budget 2027	**Budget 2026**	***Différence***
Préréquation des ressources			
Solidarité principale (36x)	1'120'000.00	1'692'000.00	*-572'000.00*
Prélèvements conjoncturels (36x / 46x)	96'300.00	-146'800.00	*243'100.00*
Péréquation des besoins structurels			
Compensation "population en altitude" (46)	-40'000.00	-41'800.00	*1'800.00*
Compensation charges des villes			
Couche population (36x)	862'000.00	839'200.00	*22'800.00*
Comp. des déficits des lignes de trafic urbain (46x)	-416'100.00	-413'100.00	*-3'000.00*
PCS (36x)	3'879'000.00	3'859'000.00	*20'000.00*
Facture Policière (36x)	120'600.00	120'900.00	*-300.00*
Total	**5'621'800.00**	**5'909'400.00**	***-287'600.00***

Ensuite, les parts aux communes et associations intercommunales diminuent de CHF 198'125.00, principalement en raison de la baisse de la participation aux structures de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) à Belmont (- CHF 164'300.00) et de la participation aux charges d'enseignement (- CHF 40'500.00).

La participation au déficit des transports publics urbains (Transports Lausannois) poursuit sa progression, avec une hausse de CHF 186'000.00, dans la continuité des exercices précédents. La participation communale au Schéma directeur Est lausannois (SDEL) diminue, elle, de CHF 44'000.00.

Les subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif diminuent de CHF 53'790.00 alors que les subventions liées aux frais de transport des ménages diminuent de CHF 31'200.00.

Le solde de la différence résulte de variations de moindre importance sur les nombreux autres postes de participation et de subvention de cette nature.



3.7 Centre par nature 38 – Charges extraordinaires

Cette nature ne comporte aucun montant au budget 2027, contre CHF 129'600.00 au budget 2026, soit une diminution de CHF 129'600.00.

Le montant inscrit au budget 2026 correspondait à une attribution unique à l'avance du service Électricité – Négoce.

Avec MCH2, ce compte est en principe dédié à l'attribution à la réserve de politique budgétaire. Cette réserve remplace les fonds de préfinancements ou les amortissements supplémentaires, qui étaient précédemment utilisés. Les éventuelles attributions sont décidées lors du bouclement des comptes, en fonction du résultat de l'exercice.

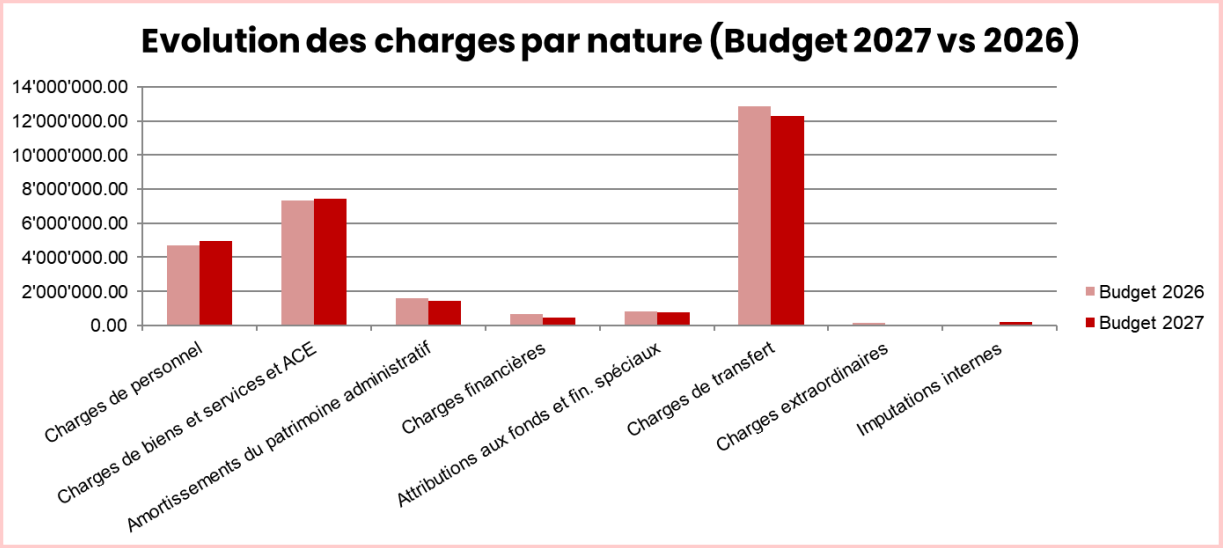
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature présente une augmentation de CHF 193'395.00 par rapport au budget 2026. S'agissant de transferts internes entre services, la même somme figure en produits (nature 49) ; son impact sur le résultat financier est donc nul.

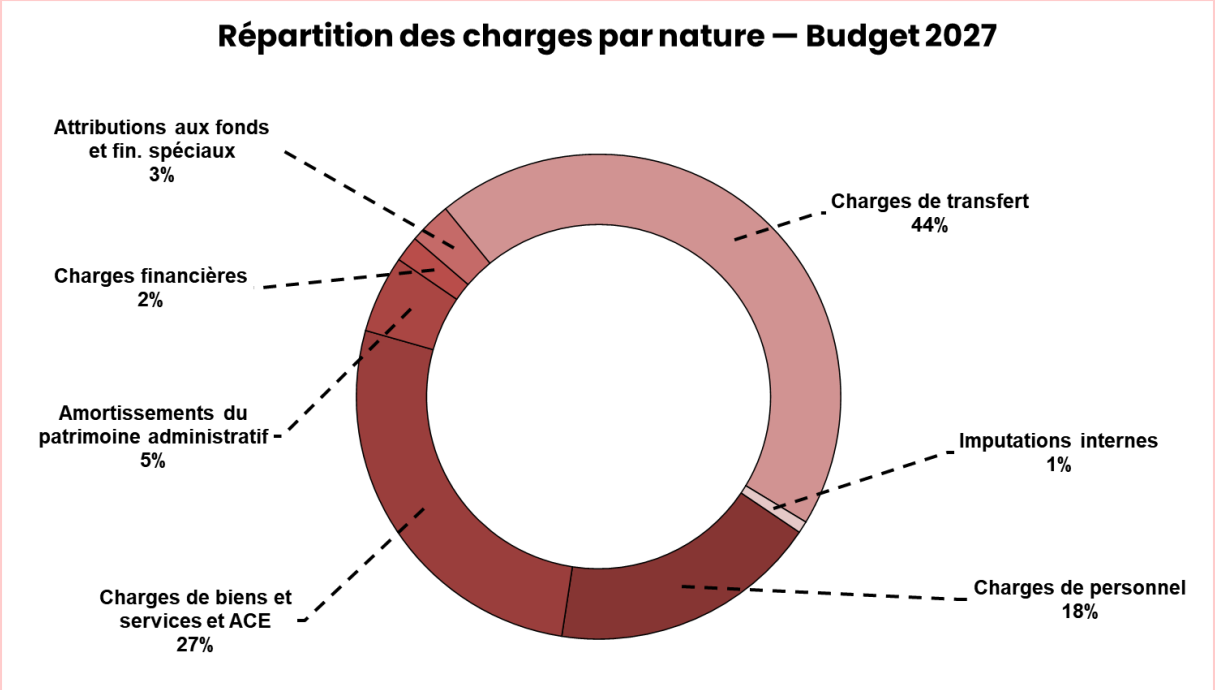
Cette hausse résulte de l'introduction, sous MCH2, de nouveaux mécanismes formalisés d'imputation interne entre le budget général et les services autoporteurs de l'eau et de l'électricité. Notamment, un montant de CHF 75'000.00 supplémentaire concerne la nouvelle répartition du loyer des locaux des Services industriels sur l'électricité et l'eau (voir également point 3.2, compte 3160 loyers).

Par ailleurs, les intérêts et charges financières théoriques imputés aux services de l'eau et de l'électricité, d'un montant total de CHF 118'395.00, ont fait l'objet d'un reclassement dans le compte 39, en lieu et place du compte « intérêts bonifiés » qui figuraient jusqu'en 2026 à la nature 34 (voir point 3.4).

4. Évolution des charges par nature



5. Répartition des charges par nature



6. Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par nature					
N°	Produits	Budget 2027	En %	Budget 2026	Diff. Bu 27/26
40	Revenus fiscaux	17'804'600.00	67.3%	17'440'800.00	363'800.00
41	Patentes et concessions	7'800.00	0.0%	8'000.00	-200.00
42	Taxes et redevances	6'065'781.00	22.9%	6'317'821.00	-252'040.00
43	Revenus divers	295'900.00	1.1%	485'300.00	-189'400.00
44	Revenus financiers	801'300.00	3.0%	766'334.00	34'966.00
45	Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	100'000.00	0.4%	0.00	100'000.00
46	Revenus de transfert	1'176'380.00	4.4%	1'387'550.00	-211'170.00
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.0%	100'000.00	-100'000.00
49	Imputations internes	218'395.00	0.8%	198'246.00	20'149.00
		26'470'156.00	**100%**	**26'704'051.00**	**-233'895.00**

Voici ensuite le détail de la variation nette des produits épurés, dits « courants » :

Variation produits épurés					
	Budget 2027		Budget 2026		Différence
Total des produits	26'470'156.00		26'704'051.00		-233'895.00
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (45)	-100'000.00		0.00		
./. Imputations internes (49)	-218'395.00		-198'246.00		
Produits épurés	**26'151'761.00**		**26'505'805.00**		**-354'044.00**

Le budget 2027 présente une diminution de produits de CHF 233'895.00 par rapport au budget 2026, ou une diminution de CHF 354'044.00 de produits dits « épurés » (produits totaux moins prélèvements sur les fonds et financements spéciaux et imputations internes).

Cette évolution est portée notamment par le recul des taxes et redevances (nature 42), des revenus de transfert (nature 46) et des revenus divers (nature 43), partiellement compensé par la progression des revenus fiscaux (nature 40). Le détail de ces évolutions, nature par nature, est présenté ci-après.

6.1 Centre par nature 40 – Revenus fiscaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 363'800.00 par rapport au budget 2026.

Comme les années précédentes, le calcul des impôts non conjoncturels s'appuie sur une moyenne pondérée des trois derniers exercices, avec un poids de 1 pour l'exercice N-3 (2024), de 2 pour l'exercice N-2 (2025) et de 3 pour l'exercice N-1 (2026). Pour l'impôt sur le revenu, cette moyenne pondérée est ensuite ajustée en fonction du nombre d'habitants retenu pour 2027, soit 4'050 habitants dans le présent cas.

Cette évolution résulte principalement de la hausse attendue de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (CHF 259'000.00) et des droits de mutation (CHF 178'700.00), partiellement compensée par une diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (- CHF 126'000.00) et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (- CHF

99'100.00).

Les autres impôts directs des personnes physiques progressent de CHF 62'100.00, notamment sous l'effet d'un nouveau montant de CHF 50'000.00 au titre des impôts récupérés après défalcation. L'impôt à la source augmente quant à lui de CHF 46'600.00.

Le solde de la différence provient de variations de moindre importance sur les autres comptes de cette nature.

Le tableau de la page suivante présente les différents produits d'impôts attendus.

Produits d'impôts				
N°	**Concerne**	**Budget 2027**	**Budget 2026**	**Diff. Bu 27/26**
	Coefficient=	72.00	72.00	
3181.01	Défalcation d'impôts (charge)	127'500.00	120'600.00	6'900.00
4000.00	Impôt sur le revenu, personnes physiques	12'356'000.00	12'482'000.00	-126'000.00
4001.00	Impôt sur la fortune, personnes physiques	2'253'000.00	1'994'000.00	259'000.00
4002.00	Impôt à la source, personnes physiques	162'600.00	116'000.00	46'600.00
4009.01	Impôt spécial des étrangers	72'800.00	60'700.00	12'100.00
4010.00	Impôt sur le bénéfice net, personnes morales	310'900.00	410'000.00	-99'100.00
4011.00	Impôt sur le capital, personnes morales	18'000.00	19'500.00	-1'500.00
4019.01	Impôt complémentaire sur les immeubles	34'300.00	47'000.00	-12'700.00
	Total des impôts liés au coefficient	**15'335'100.00**	**15'249'800.00**	**85'300.00**
4021.00	*Impôt foncier **(normalisé à 100%)***	*1'080'666.67*	*1'057'333.33*	*23'333.33*
4021.00	Impôt foncier (taux 150%)	1'621'000.00	1'586'000.00	35'000.00
4023.00	Droits de mutation	790'000.00	611'300.00	178'700.00
4024.00	Impôts sur les successions et donations	110'000.00	87'000.00	23'000.00
4033.00	Impôts sur les chiens	26'000.00	27'300.00	-1'300.00
4032.00	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00
4009.02	Impôts récupérés après défalcation	50'000.00	0.00	50'000.00
4120.01	Impôt sur les patentes de boissons	7'800.00	8'000.00	-200.00
4401.00	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	137'000.00	150'000.00	-13'000.00
4601.01	Impôt sur les gains immobiliers	521'000.00	559'200.00	-38'200.00
4601.02	Compensation RFFA prévue	0.00	55'270.00	-55'270.00
4601.03	Compensation frontaliers	0.00	0.00	0.00
	Total général	**18'597'900.00**	**18'333'870.00**	**264'030.00**
	** éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt*			

Il convient de rappeler la difficile prévisibilité des éléments conjoncturels liés aux impôts tels que recettes exceptionnelles, droits de mutation ou encore impôts sur les successions.

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	**Point d'impôt péréquatif**	**Par habitant**
2021	3'871	215'436.00	55.65
2022	3'838	233'671.00	60.88
2023	3'896	216'786.12	55.64
2024	3'922	246'930.00	62.96
2025	3'891	204'491.52	52.56
2026 (prévisionnel)	3'980	211'334.36	53.10
2027 (prévisionnel)	4'050	204'716.73	50.55

La valeur du point d'impôt péréquatif prévisionnel retenue dans le budget 2027 est celle issue du fichier des acomptes péréquatifs 2027 remis par le canton (« revenu fiscal standardisé » divisé par le taux d'imposition). Pour rappel, ce fichier se base sur les produits d'impôts constatés en 2025 dans nos comptes. Dans la mesure où notre approche budgétaire diffère de celle du canton, un écart est constaté entre le point d'impôt prévisionnel du canton et celui qui peut se calculer sur la base de nos états budgétés dans le tableau ci-dessus.

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Taxes et redevances

Cette nature présente une diminution de CHF 252'040.00 par rapport au budget 2026.

Cette diminution provient presque intégralement des natures liées aux vente (- CHF 269'240.00), en particulier du timbre sur la vente d'électricité (- CHF 234'300.00) et, dans une moindre mesure, de la vente d'eau (- CHF 23'700.00). Cette évolution est cohérente avec la baisse des achats d'énergie observée à la nature 31 (voir point 3.2), qui reflète la normalisation des prix de l'énergie après les pics constatés ces dernières années. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de la location de compteurs électriques (CHF 16'000.00).

Les autres catégories de cette nature évoluent en sens inverse, mais dans des proportions plus modestes. Les émoluments pour actes administratifs augmentent de CHF 8'800.00, notamment sous l'effet d'une hausse des émoluments pour permis de construire et d'habiter (CHF 10'000.00). Les taxes d'utilisation et prestations de service augmentent de CHF 7'729.00, tirées par la location de compteurs d'eau et d'épuration (CHF 40'000.00), mais partiellement compensées par une diminution des taxes périodiques d'épuration (- CHF 18'171.00) et de la taxe au sac (- CHF 12'000.00).

6.4 Centre par nature 43 – Revenus divers

Cette nature présente une diminution de revenu de CHF 189'400.00 par rapport au budget 2026.

Ce compte inclut principalement le montant des investissements inscrits au budget de fonctionnement, qu'il est prévu d'activer au bilan et d'amortir. Il a diminué de CHF 185'000.00 entre 2026 et 2027.

Le solde de la différence provient de variations mineures sur les revenus de récupération (verre, ferraille, papier).

6.5 Centre par nature 44 – Revenus financiers

Cette nature présente une augmentation de revenu de CHF 34'966.00 par rapport au budget 2026.

Elle s'explique en revanche par la somme de plusieurs variations, mais principalement par l'augmentation des loyers attendus dans le patrimoine administratif, et plus précisément pour le bâtiment d'Arnier 80, qui prévoit un nouveau revenu de CHF 43'200.00. Aucun loyer n'était prévu pour ce bâtiment au budget 2026.

Ces hausses sont partiellement compensées par une diminution des intérêts sur créances et comptes courants (- CHF 12'800.00) et par une baisse nette des loyers et fermages des immeubles du patrimoine financier (- CHF 4'500.00), la hausse du loyer des Moussaillons (CHF 22'100.00) étant plus que compensée par la diminution anticipée du loyer de l'auberge communale (en l'absence de repreneur·euse connu·e) ainsi que celle du loyer de l'appartement loué dans le bâtiment de l'espace Cancoires, lequel sera transformé pour élargir l'offre de places d'accueil du centre de vie.

6.6 Centre par nature 45 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature comprend un prélèvement de CHF 100'000.00 sur le fonds Énergie et développement durable, dans le cadre des subventions prévues par le Plan Énergie Climat Communal (PECC). Ce montant apparaît au budget 2026 sous la nature 48 « Revenus extraordinaires » (voir point 6.8), et a été reclassé, conformément au MCH2, vers la nature 45.

6.7 Centre par nature 46 – Revenus de transfert

Cette nature présente une diminution de revenu de CHF 211'170.00 par rapport au budget 2026.

Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

- Le retour de la péréquation sur les prélèvements conjoncturels (- CHF 146'800.00). Ce montant dépend de la situation de Belmont par rapport aux autres communes. Si elle a touché plus que la moyenne cantonale, elle verse au fonds de péréquation ; elle touche de ce fonds dans le cas contraire. Ainsi, contrairement au budget 2026, le montant figurant au budget 2027 est une charge d'un montant de CHF 96'300.00, selon les informations fournies par le canton (voir point 3.6) ;
- Le retour lié à la réforme fiscale et au financement de l'AVS, RFFA (- CHF 55'270.00), prévu à 0.00 en 2027.
- La diminution de l'impôt sur les gains immobiliers (- CHF 38'200.00).

Ces baisses sont partiellement compensées par une hausse des dédommagements des cantons et concordats (CHF 35'100.00), sachant qu'un montant de CHF 50'000.00 se neutralise budgétairement, puisque sa contrepartie apparaît dans la nature 31, entretien des forêts privées (voir point 3.2).

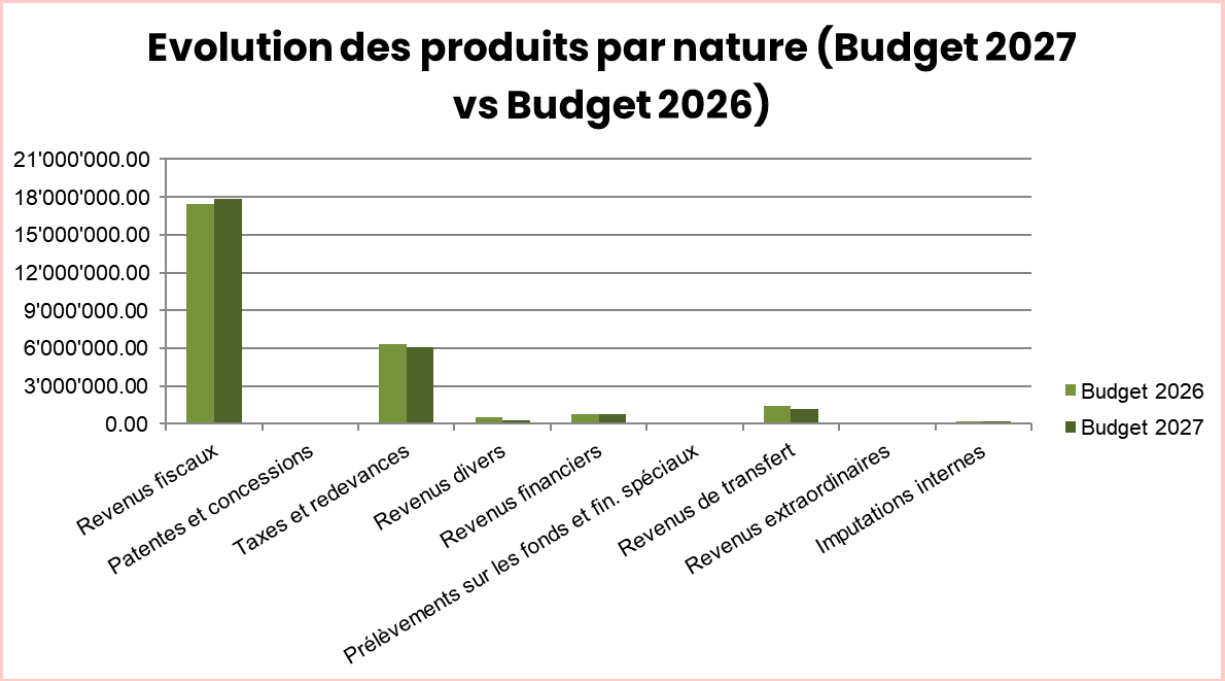
6.8 Centre par nature 48 – Revenus extraordinaires

Cette nature ne comporte aucun montant au budget 2027, contre CHF 100'000.00 au budget 2026, en raison du reclassement comptable vers la nature 45 (voir point 6.6).

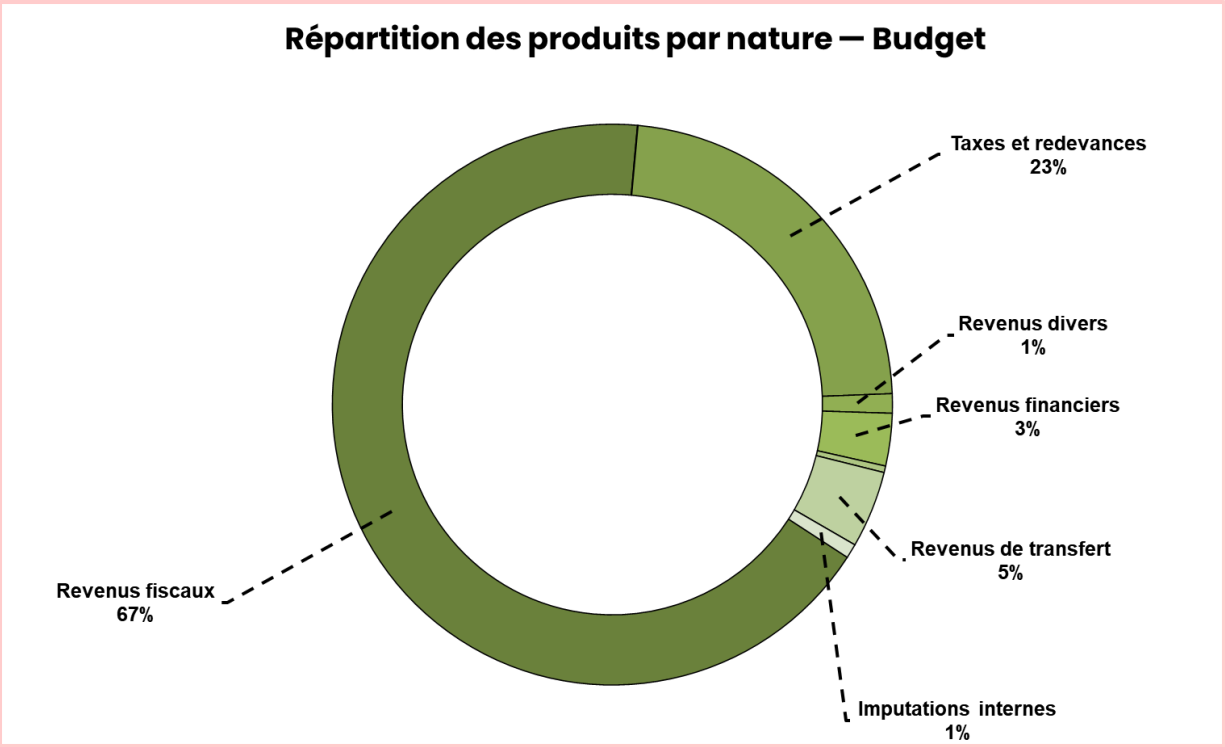
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature présente une augmentation de revenu de CHF 20'149.00 par rapport au budget 2026, sans impact sur le résultat, la même somme figurant sous la nature 39 (voir point 3.8). Comme mentionné au point 3.8, cette hausse provient de l'application de nouvelles règles de répartition interne des loyers et des charges financières suite à l'introduction de MCH2.

7. Évolution des produits par nature



8. Répartition des produits par nature



9. Investissements

Dans la continuité du préavis « Budget 2026 », les investissements sont présentés dans deux rubriques distinctes : les investissements prévus au budget et les investissements soumis par voie de préavis.

En effet, certains investissements figurent au budget de fonctionnement, et sont ensuite activés au bilan, via la nature 43 (voir point 6.4). Selon le Règlement sur la comptabilité des communes, et sur recommandation de l'organe de révision, il est demandé au Conseil de voter spécifiquement sur ces crédits d'investissements présentés dans le présent budget, raison pour laquelle les conclusions du chapitre 15 le mentionnent expressément.

Les autres investissements, non prévus au budget, seront soumis au Conseil par voie de préavis.

9.1 Investissements prévus au budget

Les investissements ci-dessous sont mentionnés au budget de fonctionnement, et ont pour but de poursuivre le développement et l'entretien des infrastructures dans les domaines de l'eau, de l'épuration et de l'électricité. En cas de validation par le Conseil, ils ne feront plus l'objet d'un préavis.

Investissements compris dans le budget

Objet	Comptes (budget)	Annuités amort.	*Compte amort.*	Montant
Investissements réseau électrique	8710.4390.01	40	8710.3300.00	215'000.00
Investissements approvisionnement en eau	7100.4390.01	40	7100.3300.00	12'000.00
Investissements traitement des eaux usées	7200.4390.01	40	7200.3300.00	50'000.00
				277'000.00

9.2 Investissements par voie de préavis

Le tableau de la page suivante illustre les dépenses d'investissement prévues en 2027, avec, d'une part, les préavis d'investissement déjà votés et en cours de réalisation, et, d'autre part, les préavis à venir. Les montants relatifs aux intentions de futurs préavis restent estimatifs et ne seront définitivement arrêtés qu'au moment de l'élaboration des documents accompagnant la demande de crédit. Une fois ces préavis adoptés par la Municipalité, ils seront soumis au Conseil communal pour approbation.

Investissements prévus hors budget - préavis		
Objet	**Montant du crédit**	**Tranche 2027**
Préavis 10/2025 - Rénovation énergétique du bâtiment Arnier 80	3'100'000.00	800'000.00
Préavis 07/2026 - Crédit cadre entretien des routes	1'475'000.00	250'000.00
Préavis 05/2024 - STEP - Participation aux études	1'250'250.00	200'000.00
Préavis 08/2026 - Crédit cadre entretien conduites d'eau	1'100'000.00	220'000.00
Préavis 08/2025 - Déplacement conduites Arnier III	230'000.00	80'000.00
Préavis 01/2026 - Passerelle de Rochettaz (Intercommunal)	100'000.00	100'000.00
Total investissements 2027 - préavis déjà votés	**7'255'250.00**	**1'650'000.00**
Préavis Transformations CVE Moussaillons (Espace cancoires)	670'000.00	670'000.00
Aménagement Route d'Arnier (étude)	80'000.00	80'000.00
Travaux chemin de la Mouette (réalisation)	2'000'000.00	600'000.00
Agrandissement Collège (étude)	250'000.00	250'000.00
Rénovation et création de place de jeux (réalisation)	1'200'000.00	700'000.00
Assainissement Pierreire (réalisation)	600'000.00	100'000.00
Crédit cadre entretien conduites d'assainissement	500'000.00	100'000.00
Rénovation Abribus T.L. Belmont Centre, Blessoney (réalisation)	250'000.00	150'000.00
Rénovation cimetière (réalisation)	250'000.00	150'000.00
Agrandissement et rénovation Arnier 2 (étude)	200'000.00	170'000.00
Pergola Auberge (réalisation)	100'000.00	100'000.00
Sécurité (nouvelles normes)	51'270.00	51'270.00
Total investissements 2027 - préavis à voter	**6'151'270.00**	**3'121'270.00**
Total investissements prévus en 2027	**13'406'520.00**	**4'771'270.00**

Au regard de la situation économique actuelle et à venir, la Municipalité devra prioriser ses futurs investissements en se concentrant d'abord sur les éléments jugés les plus importants. Elle n'exclut d'ailleurs pas de reporter certains projets à la prochaine législature.

10. Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 958'507.20**. Au budget 2026, ce montant était de CHF 1'027'508.40, en considérant les réévaluations sur créances.

Autofinancement				
	Budget 2027	**Budget 2026**	**Diff. Bu 27/26**	**Comptes 2025**
Excédent de revenus ou charges	-1'162'647.61	-1'384'229.60	221'581.99	820'107.15
+ Charges sans effet monétaire				
Réévaluations sur créances (3180)*	12'900.00	7'300.00	5'600.00	24'724.82
Amortissements *(33)*	1'427'840.29	1'576'845.00	-149'004.71	1'149'634.15
Attributions aux fonds et financement spéciaux *(35)*	780'414.52	927'593.00	-147'178.48	4'400'779.47
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux *(45)*	-100'000.00	-100'000.00	0.00	-1'940'727.73
Nouvelle réglementation MCH2*	**958'507.20	**1'027'508.40**	**-69'001.20**	**4'454'517.86**

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie requis par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En revanche, la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités des investissements prévus, soit CHF 4'771'270.00 (voir chapitre 9 « Investissements »), ni même les dépenses prévues en 2027 pour les préavis déjà votés, d'un montant de CHF 2'320'000.00. Dans cette configuration, la commune devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

Face à ce niveau d'investissements, les finances communales atteignent un point sensible, nécessitant une planification rigoureuse tant au niveau du fonctionnement que des investissements, ainsi qu'une évaluation approfondie du niveau d'endettement acceptable.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	**MA**	**Inv. nets CHF**	***MA / inv.***
2027 Budget (méthode Etat VD)	958'507.20	4'771'270.00	20.1%
2026 Budget (méthode Etat VD)	1'027'508.40	9'343'800.00	11.0%
2025 (méthode Etat VD)	4'454'517.86	1'755'113.06	253.8%
2024 (méthode Etat VD)	2'862'149.90	706'400.00	405.2%
2023 (méthode Etat VD)	3'135'112.42	2'495'986.68	125.6%
2022 (*méthode Etat VD*)	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021 (*méthode Etat VD*)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%

Selon MCH2, le degré d'autofinancement des investissements devrait se situer entre 80% et 100%. Dans la pratique, cet indicateur reste très volatil d'une année à l'autre. Toutefois, la tendance observée est clairement à la baisse, avec conjointement une érosion de notre marge d'autofinancement et un fort besoin d'investissement.

11. Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2026 s'élève à CHF 22'490'000.00 (correspondant à la somme des emprunts à long terme au bilan), contre CHF 23'785'000.00 au 31.12.2025. Cette diminution s'explique principalement par le non-renouvellement du crédit de La Poste de CHF 1'000'000.00, celui-ci n'ayant pas été jugé nécessaire au regard de la situation financière 2026, ainsi que par le remboursement annuel de deux tranches d'emprunts d'un montant total de CHF 295'000.00.

Il parait utile de rappeler ici qu'au 31.12.2020, ce même endettement s'élevait à CHF 29'760'000.00, traduisant ainsi une diminution de CHF 5'975'000.00 en cinq années.

Le tableau ci-dessous présente la situation prévisionnelle au 31.12.2027 des emprunts actuels.

Endettement						
Bilan	**Emprunt**	**Intérêt annuel**	**Sàn 01.01.27**	**Débit**	**Crédit**	**31.12.2027**
2064	UBS (anci. Crédit Suisse) - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	119'943.00	4'550'000.00	175'000.00		4'375'000.00
2064	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	112'404.00	4'440'000.00	120'000.00		4'320'000.00
2064.1	BCV - 3 MIOS - 1.37% - 24-27	9'955.00	3'000'000.00	3'000'000.00		0.00
2064.1	BCV - 3 MIOS - 1.38% - 24-30	41'994.00	3'000'000.00			3'000'000.00
2064.1	BCV ATF 293341 - 0.76% - 25-29	23'117.00	3'000'000.00			3'000'000.00
2064.1	BCV ATF 293342 - 0.89% - 25-31	27'071.00	3'000'000.00			3'000'000.00
2064	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00			1'500'000.00
	RENOUV. EMPRUNT 3MIO ECHU EN 2027 - PREV 1.3	31'716.00	0.00		3'000'000.00	3'000'000.00
	Total	**399'200.00**	22'490'000.00	3'295'000.00	3'000'000.00	**22'195'000.00**

En fonction du résultat comptable 2026, de la priorisation des préavis envisagés et leur approbation par le Conseil communal, ainsi que de la réalisation de la provision pour arriérés d'impôts de l'ACI, la dette brute pourrait augmenter en 2027 d'un montant se situant entre CHF 2 millions et CHF 5 millions, soit atteindre un montant compris entre CHF 24.2 et 27.2 millions.

Des indicateurs relatifs à la dette figurent dans le préavis sur les comptes, comme l'effacement de la dette et la dette nette par habitant. Ils ne peuvent toutefois pas être calculés sur la base du budget, en l'absence de prévisions sur les postes du bilan.

12. Charges et produits par service

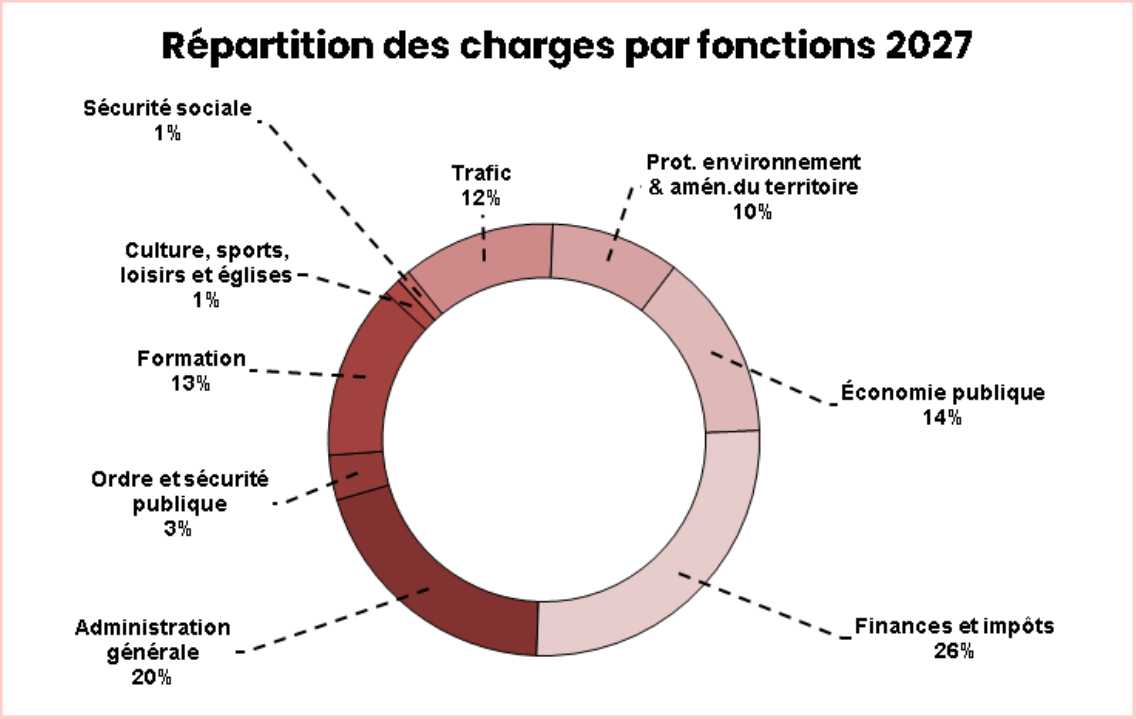
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service :

Charges et produits par fonctions		Budget 2027			Budget 2026		
N°	**Domaine**	**Charges**	**Produits**	***Excédent***	**Charges**	**Produits**	***Excédent***
0.00	Administration générale	3'021'690.52	168'220.00	***-2'853'470.52***	5'599'277.60	281'430.00	***-5'317'847.60***
1.00	Ordre et sécurité publique	960'500.00	0.00	***-960'500.00***	945'950.00	3'800.00	***-942'150.00***
2.00	Formation	4'284'490.07	347'910.00	***-3'936'580.07***	3'668'959.00	355'984.00	***-3'312'975.00***
3.00	Culture, sports, loisirs et églises	412'777.00	49'660.00	***-363'117.00***	357'451.00	52'830.00	***-304'621.00***
4.00	Santé	12'800.00	0.00	***-12'800.00***	11'900.00	0.00	***-11'900.00***
5.00	Sécurité sociale	517'384.58	0.00	***-517'384.58***	263'450.00	0.00	***-263'450.00***
6.00	Trafic	4'300'173.39	165'730.00	***-4'134'443.39***	3'223'738.00	122'530.00	***-3'101'208.00***
7.00	Prot. environnement & amén.du territoire	3'348'882.91	2'412'100.00	***-936'782.91***	2'710'956.00	2'440'671.00	***-270'285.00***
8.00	Économie publique	3'935'077.14	3'848'600.00	***-86'477.14***	3'935'510.00	4'102'790.00	***167'280.00***
9.00	Finances et impôts	6'839'028.00	19'477'936.00	***12'638'908.00***	7'371'089.00	19'344'016.00	***11'972'927.00***
		27'632'803.61	***26'470'156.00***	***-1'162'647.61***	***28'088'280.60***	***26'704'051.00***	***-1'384'229.60***

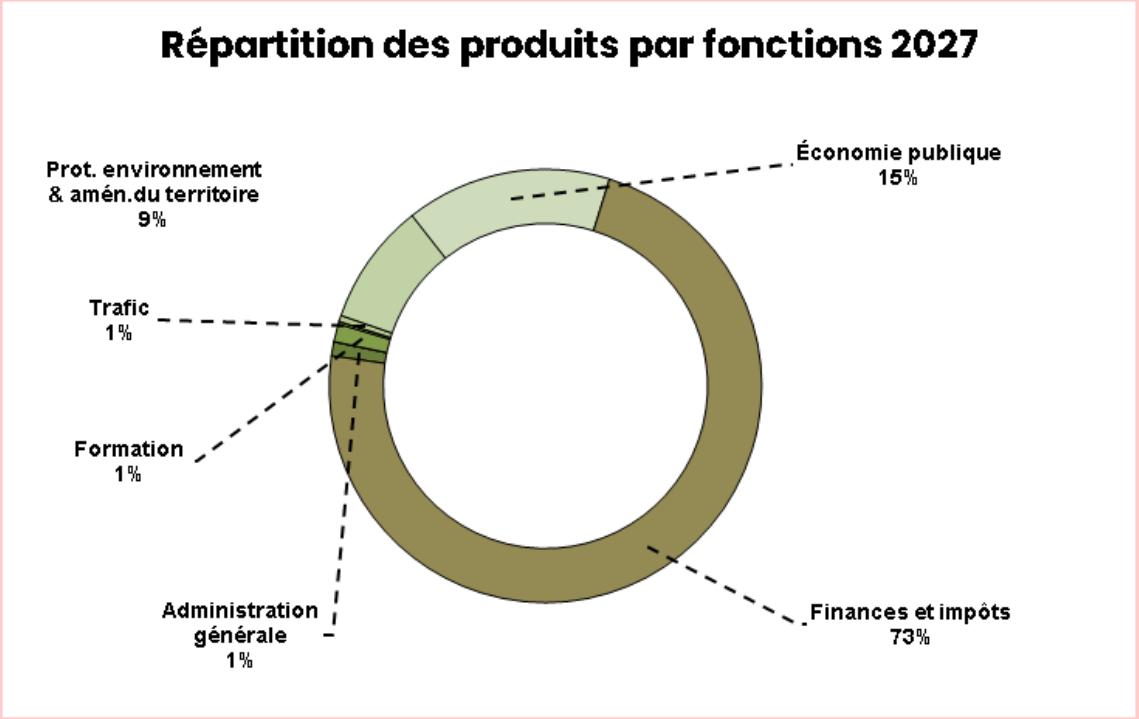
On constate les variations significatives entre 2026 et 2027, pour certains domaines. Elles sont liées principalement à la répartition des charges de personnel dans les fonctions concernées, alors qu'elles étaient auparavant centralisées dans l'Administration générale.

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le·la lecteur·rice est invité·e à se référer au Recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service



12.2 Répartition des produits par service



13. Résultat

Le déficit prévu de l'exercice 2027 se monte à CHF 1'162'647.61. Son impact est illustré par le tableau suivant :

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2026	2'641'043.11
Solde Réserve issue de politique budgétaire au 01.01.2026	1'314'102.08
Sous-total	**3'955'145.19**
./. Prélèvement du déficit 2026 budgétisé	-1'384'229.60
Solde estimé Capital + Réserve au 31.12.2026	**2'570'915.59**
./. Prélèvement du déficit 2027 budgétisé	-1'162'647.61
Solde estimé Capital + Réserve au 31.12.2027	**1'408'267.98**

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent dans la Réserve issue de politique budgétaire, ou dans le compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2026 pouvant différer des prévisions).

14. Propos conclusifs

Le budget 2027 est le premier budget de la commune établi selon le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), qui suit la présentation à 3 positions introduite, elle, dès le budget 2026.

Cette nouvelle construction, détaillée au point 2.1 « Éléments particuliers » du présent préavis, modifie la présentation des comptes sans en changer la substance économique, mais elle rompt toutefois la comparabilité directe, poste par poste, avec les précédents budgets et les derniers comptes révisés, comme habituellement présentés.

Le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 1'162'647.61, contre CHF 1'384'229.60 en 2026. Il traduit le meilleur compromis entre les charges nécessaires à la bonne exécution des tâches publiques de la commune et l'évolution des revenus attendue en 2027. Naturellement, la situation exacte ne sera connue qu'après le bouclement de l'exercice concerné.

Sous réserve d'un résultat 2026 conforme aux prévisions, le solde disponible dans la « Réserve issue de politique budgétaire » et le compte « Capital » s'élèverait à CHF 1'408'267.98 au 31 décembre 2027 après prélèvement du déficit budgétisé (voir chapitre « Résultat »), permettant d'absorber le déficit du budget 2027. Un point de situation sur ce sujet sera apporté dans le préavis du bouclement des comptes de l'exercice 2026.

La marge d'autofinancement, quant à elle, s'élève à CHF 958'507.20, alors qu'elle était de CHF 1'027'508.40 au budget 2026. Ainsi, bien que la commune réduise son déficit budgétaire, elle fait face à une diminution de sa marge d'autofinancement. Dans une période où la commune doit consentir à des investissements majeurs (CHF 4'771'270.00), il est crucial de préserver, voire augmenter cette marge, sans quoi le niveau d'endettement deviendra rapidement excessif.

Pour rappel, une distinction est faite entre les investissements portés au budget et ceux qui seront présentés au Conseil par des préavis annexes durant l'année 2027. Dans la mesure où les investissements prévus au budget constituent des crédits d'investissement, ces derniers doivent faire l'objet d'un vote dans les conclusions du présent préavis.

15. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 16/2026 du 5 octobre 2026 « Budget 2027 »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2027, tel que présenté ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 277'000.00 selon les détails et les modalités évoqués à la rubrique 9.1 « Investissements prévus au budget ».

Direction des Finances et de l'Informatique

Sandrine Rainotte

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique — Le Secrétaire municipal

Nathalie Greiner — Grégoire Vagnières

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation

documents à part : Budget 2027

Recueil des remarques

16. Fiche technique péréquation

Décompte prévisionnel 2027		
		N° OFS
Commune :	Belmont-sur-Lausanne	5581
		Montant en CHF
Péréquation des ressources (R)		**1'216'058**
Solidarité principale		1'119'785
Dotation minimale		0
Prélèvements conjoncturels		96'273
Péréquation des besoins structurels (B)		**-39'904**
Compensation "surface productive"		0
Compensation "population en altitude"		-39'904
Compensation "elèves pondérés"		0
Compensation des charges particulières des villes (V)		**445'644**
Couche population		861'750
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain		-416'106
Compensation transitoire (C)		**0**
Total Péréquation (R + B + V + C)		**1'621'798**
Participation à la cohésion sociale		**3'878'909**
Facture policière		**120'572**
Socle sécuritaire commun		120'572
Part des communes délégatrices		0
Total péréquation et factures cantonales		**5'621'279**